



## Chute des machines



▲ Un risque à ne pas négliger !!!



Chaque année, l'utilisation des machines agricoles est à l'origine de nombreux accidents. Les préjudices dus aux pièces en mouvement sont souvent mis en avant tels que le happement, l'enroulement, l'écrasement. Les chutes de hauteur sont également fortement représentées.

La directive machine impose entre autre au constructeur la mise en place de moyens d'accès adaptés et sécurisés « dans le cadre de l'utilisation prévue et du mauvais usage raisonnablement prévisible de la machine ».

Deux grandes phases de travail peuvent être identifiées pour les chutes :

- L'accès à la machine (montée/descente),
- Les phases de nettoyage, entretien, maintenance exécutées en hauteur.



### L'accès à la machine

Les moyens d'accès aux machines sont étudiés et élaborés pour effectuer les montées/descentes face à la machine. Trop souvent, pour « gagner du temps », les utilisateurs descendent précipitamment et risquent des blessures potentiellement graves. Les entorses sont fréquentes, mais les conséquences peuvent être plus importantes avec des ruptures ligamentaires, du ménisque ...

Ainsi, certaines grandes règles de base doivent être rappelées. La montée/descente doit se faire face à la machine, à l'arrêt, et en ayant 3 points d'appuis. Elle doit également se faire, dans la mesure du possible, en tenant compte des irrégularités du terrain, en veillant à porter des chaussures adaptées (montantes, semelles antidérapantes...).

### Les phases d'entretien

Il est nécessaire pour certaines tâches d'accéder en hauteur sur les machines.

Les phases de graissage, entretien, soufflage, remplacement de pièce, nettoyage en font partie.

Diverses pistes de prévention existent : graissage centralisé, bâchage automatique, soufflage ou aspiration automatique des poussières, plateforme de travail sécurisée, ligne de vie, bandes antidérapantes, garde corps...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

Tél. : 03 85 39 51 89 / 03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore